

N° 3

AVRIL 1896

LE NUMÉRO : 20 CENTIMES

LA
COOPÉRATION DES IDÉES
Revue mensuelle de Sociologie positive

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
17, rue Paul Bert, 17. — PARIS.

SOMMAIRE

EDMOND THIAUDIÈRE.	<i>Etat actuel du mouvement pacifique en Europe.</i>
G. DEHERME.	<i>Pénalité et Criminalité.</i>
G. D.	<i>Les Livres qui font penser.</i>
LA RÉDACTION.	<i>Quel sera l'Idéal de Demain?</i>

Abonnement annuel : France, 3 fr. — Etranger, 4 fr.

PARIS
V. GIARD & E. BRIÈRE, ÉDITEURS
16, rue Soufflot, 16
1896

LIBRAIRES CORRESPONDANTS :

KATS, 21, rue Courte du Jour, à GAND.

| P. KATS, 97, rue Neuve, à BRUXELLES.

LA COOPÉRATION DES IDÉES

ÉTAT ACTUEL DU MOUVEMENT PACIFIQUE EN EUROPE

I

La furie d'armements qui sévit sur l'Europe depuis la guerre franco-allemande de 1870-71, c'est-à-dire depuis vingt-cinq ans, et qui, dans l'actuel état de division européenne, est un facteur inéluctable entre les mains des directeurs de nations, aura produit ce résultat très inattendu d'inspirer aux peuples gouvernés, en dépit de leur intérêt, le plus ardent amour de la paix qu'ils aient jamais ressenti.

Ce qui, vers la fin de la première moitié de ce siècle, n'était encore que de simples velléités pacifiques, nous apparaît, à la fin de la seconde; comme un multiple et sérieux effort tendant à rendre aussi inutiles qu'ils sont terribles les jeux sanglants de la force militaire.

C'est surtout à partir de 1889 que se manifesta l'épanouissement des tentatives faites, depuis déjà bien des années, à plus ou moins longs intervalles, par une noble série de penseurs et de philanthropes, et plus spécialement pendant le congrès international des *Amis de la Paix*, tenu à Paris, lors de l'Exposition Universelle de 1878, congrès dans lequel de grandes idées, qui devaient lever ultérieurement, furent semées à pleines mains.

L'une de ces idées, due au marquis Pepoli, visait la création d'un Bureau international des Sociétés de la Paix, et elle devait être réalisée, quatorze ans plus tard, au congrès international de Berne en 1892; l'autre, émise par le modeste publiciste qui écrit ces lignes, visait la réunion annuelle d'une conférence entre parlementaires des divers pays, et elle devait être réalisée à Paris, onze ans plus tard, en 1889.

Cependant les Sociétés de la Paix se multipliaient peu à peu dans tous les pays, et notamment, en Angleterre, où elles avaient déjà pris racine, en France, où il en existait depuis 1838, époque où fut fondée la *Ligue du Bien public* par le père de notre confrère Potonié-Pierre, en Autriche-Hongrie, en Italie, en Suède et Norvège, en Danemark, en Belgique, en Hollande, même en Allemagne, dans cette Allemagne impériale où cela semble paradoxal, en Suisse, où cela serait inutile si toutes les Sociétés européennes de Paix n'y trouvaient leur aboutissant par suite de la fondation du Bureau international.

Depuis 1889, le congrès international des Sociétés de Paix a été annuel, sauf une lacune regrettable en 1895, et il s'est tenu : en 1889, à Paris; en 1890, à Londres; en 1891, à Rome; en 1892, à Berne; en 1893, à Chicago; en 1894, à Anvers.

Il en est de même de la conférence interparlementaire, qui, sauf une lacune non moins regrettable, en 1893, s'est tenue en 1889, 1890, 1891, 1892, dans les mêmes villes que le congrès, en 1894 à La Haye et en 1895 à Bruxelles.

Le prochain congrès et la prochaine conférence interparlementaire se tiendront successivement en septembre à Budapesth grâce aux soins du Bureau international de la Paix et du Bureau interparlementaire, qui sont devenus comme les organes essentiels de la pacification européenne.

Jusqu'à présent, ces institutions, dont la continuité de fonctionnement est une chose toute nouvelle, ont surtout propagé l'arbitrage international comme mode de solution des conflits entre peuples ou plutôt entre gouvernements, car les pauvres peuples sont demeurés des troupeaux de bêtes se laissant mener avec la même docilité au pâturage ou à l'abattoir. La fédération, qui assurerait le salut des nations européennes, comme nous l'avons montré précédemment ici même, ne peut faire encore l'objet des délibérations de nos congrès et surtout de nos conférences interparlementaires, l'Europe étant effroyablement divisée contre elle-même, pour parler comme l'Évangile; mais il n'est pas téméraire, d'affirmer que cette fédération découlera implicitement, par degrés successifs, de la pratique suivie de l'arbitrage international, qui est spécialement à l'ordre du jour des peuples.

Et même, hélas! cet arbitrage international, si humainement raisonnable, que les gouvernements, d'un élan mutuel, devraient introniser dans le monde civilisé, en place de la guerre, si bestialement insensée, est moins facile à obtenir d'eux qu'il ne semblerait.

L'odieux égoïsme qui fait prendre à un peuple, tout autant sinon plus qu'à un homme, dans maintes circonstances, son intérêt pour son droit, persistant toujours à notre époque, malgré le progrès des lumières, les congrès internationaux et les conférences interparlementaires de la paix en sont réduits à user de ménagements pour arriver à leurs fins les plus légitimes.

C'est ce qu'a fait, à Bruxelles, dans sa dernière réunion, la conférence interparlementaire, ainsi qu'on va le voir.

En votant une résolution favorable à la constitution d'une Cour permanente d'arbitrage international, prête à connaître des différends qui lui seraient soumis par les parties litigantes, mais n'ayant pas qualité pour les évoquer obligatoirement à sa barre, la conférence interparlementaire a tenu compte des préjugés séculaires qui ne peuvent se dissiper du jour au lendemain.

Elle ne s'est point bornée d'ailleurs à voter cette résolution générale; mais elle est entrée avec une telle sagesse dans les détails du fonctionnement même de la Cour d'arbitrage projetée, qu'en vérité les gouvernements n'auraient plus, s'ils étaient également sages, qu'à sanctionner ses conclusions.

M. le chevalier Descamps, sénateur de Belgique, et président de la dernière conférence interparlementaire, avait été chargé, par une disposition de l'article XIV et dernier des Résolutions votées, « d'examiner et même de s'assurer si des gouvernements, au nombre de deux ou de plusieurs, seraient disposés à prendre l'initiative d'établir une Cour pour la solution de leurs différends par des moyens pacifiques. »

Il a déjà entrepris de remplir ce glorieux mandat en publiant un travail fort remarquable présenté par M. Frédéric Passy à l'Académie des sciences morales et politiques, où il a été commenté et appuyé par MM. A. Desjardins, Albert Sorel et Paul Leroy-Beaulieu.

Ce travail intitulé : *Essai sur l'organisation de l'arbitrage international. — Mémoire aux Puissances*, est suivi, il est bon de le noter, du projet d'institution d'une Cour permanente d'arbitrage international, tel qu'il a été adopté par la conférence interparlementaire de Bruxelles, et du rapport présenté, à cet égard, par M. Houzeau de Lehaie, ancien membre de la Chambre des représentants de Belgique.

Reste à savoir s'il se trouvera un certain nombre de gouvernements assez bien inspirés pour coopérer à la formation de la Cour permanente. N'y en eût-il, au début, que deux ou trois ce serait du plus grand exemple moral, surtout quand la Cour constituée aurait eu la première occasion de se prononcer.

M. Gaston Moch qui, après avoir assisté, comme publiciste, à la conférence interparlementaire de Bruxelles, en a retracé magistralement les débats dans un petit livre récent intitulé : *Autour de la conférence interparlementaire*,

M. Gaston Moch tient pour assuré qu'un résultat pratique va sortir des résolutions votées. Selon lui, deux petits Etats : La Belgique et la Suisse, bientôt suivis par le Danemark, la Norvège et les Pays-Bas, créeront d'abord entre eux une Cour arbitrale et ils pourront par là même s'enorgueillir d'être les plus civilisés de l'Europe. Après eux, les grands Etats y viendront peu à peu.

Ce sera le premier fruit, fruit admirable, de cette institution dite de l'Union interparlementaire qui, proposée par nous en 1878, résolue en 1888 sur la double initiative d'un membre de la Chambre des Communes d'Angleterre, M. Randal Cremer, et de notre maître et ami Frédéric Passy, constituée en 1889 avec quatre-vingt-dix-huit membres de dix parlements, comptait lors de la dernière conférence environ dix-huit-cents adhérents de seize parlements, parmi lesquels un certain nombre de ministres et d'anciens ministres.

Ah! si pessimiste qu'on puisse être en méditant sur ces haines féroces et stupides que les gouvernements européens continuent d'entretenir entre les nations, comment ne pas saluer, dans la réalisation positive de cette grande idée d'une institution commune à toute l'Europe, l'aurore de temps meilleurs pour l'Humanité!

II

En France, un fait pacifique de la plus haute importance s'est produit le 8 juillet 1895, au sein de la Chambre des députés.

Mon éminent ami Barodet y a soutenu et fait voter à l'unanimité, avec le concours de trente-cinq de ses collègues (1), une proposition de résolution portant cet article unique, mais significatif :

« La Chambre invite le gouvernement à négocier le plus tôt possible la conclusion d'un traité d'arbitrage permanent entre la République française et la République des Etats-Unis. »

Cette proposition était, comme l'a très bien fait remarquer M. Barodet, la réédition pure et simple de celle que M. Frédéric Passy, alors député de la Seine, avait présentée à la Chambre le 24 avril 1888, c'est-à-dire sept ans plus tôt, avec le concours d'un grand nombre de ses collègues. On sait que, quoique ayant reçu l'approbation unanime des bureaux de la Chambre, cette proposition ne put être portée à la tribune, l'attention publique étant tout entière à l'inquiétude que causait alors la campagne menée contre la République par quelques factieux.

La conférence interparlementaire réunie à Bruxelles peu de temps après le vote de la Chambre française, se devait à elle-même de donner à celle-ci un témoignage de sympathie. Elle n'a pas manqué de le faire sous la forme d'une motion de félicitations, et le baron Pirquet, membre du Reichsrath autrichien, a pu dire, à ce sujet, que « la France détenait pour l'année le record de l'arbitrage. »

Un autre fait, dont l'initiative appartient à M. le professeur Charles Richet, vice-président de la *Société française pour l'arbitrage entre Nations*, est à citer. Il s'agit de l'ouverture par cette Société d'un concours avec attribution d'un prix de mille francs au meilleur livre d'histoire de France, semé de notions d'histoire générale, destiné à des enfants de 9 à 12 ans, et faisant comprendre que « l'amour de la patrie peut et doit se manifester autrement que par des violences, des spoliations et des tromperies au préjudice des autres peuples. » (2)

(1) Charles Beauquier, Montaut (Seine-et-Marne), Félix Mathé, Henry Maret, Camille Pelletan, Mesureur, Gustave Rivet, Victor Leydet, Jules Siegfried, de La Batut, Jacques, Louis Million, Bovier-Lapierre, Lagnel, Poupin, Guillemet, Farjon, Antide Boyer, Rabier, Pajot, Magnien, Bourgeois (Jura), Guillemet, Michou, Gillot, Leconte, Frébault, Hubbard, Crémieux, Jouffray, Genet, Lesage, Baulard, Cornudet, Chavoix.

(2) Pour ce concours, qui sera clos le 30 avril 1897, on trouverait tous renseignements, de 9 à 10 heures, le matin, au bureau de la Société, 29, rue de Condé, à Paris.

Il est à espérer que, poussés plus encore par le désir très noble de coopérer à une véritable rénovation de l'enseignement de l'histoire, dans un sens franchement humanitaire, que par l'amour de la gloire et du gain, il se trouvera un certain nombre d'esprits distingués pour répondre à l'appel de la *Société française pour l'arbitrage entre Nations*. L'ouvrage primé, d'autres aussi, présentés au concours, s'ils reçoivent de la publicité, serviront grandement la cause de la paix auprès des générations futures.

Quant aux générations présentes cette Société tâche de les conquérir chaque jour davantage, et son éminent président, M. Frédéric Passy, n'y épargne ni ses paroles, ni ses écrits. Au *Siècle*, au *Monde économique*, à la *Revue des Revues*, à la *Revue économique*, à la *Paix par le Droit*, Frédéric Passy, rude champion contre la guerre, est toujours sur la brèche, et c'est encore lui qui porte, de sa Durandal intellectuelle, les coups les plus terribles à la vieille idole sanglante du mauvais vieux temps.

Il donne aussi conférences sur conférences, et trois d'entre les plus récentes ont été recueillies en brochures intitulées : *La Question de la Paix*, *L'Avenir de l'Europe*, *Les Armements de l'Avenir*, et répandues par les soins de la *Société française pour l'arbitrage entre Nations*, qui compte parmi ses membres des hommes tels que MM. Berthelot, Yves Guyot, Jules Siegfried, Jules Simon, Trarieux, anciens ministres; d'Arsonval, Arthur Desjardins, Armand Gautier, Guillaume, membres de l'Institut; de Courcel, Sihol, Ernest Hamel, sénateurs; Charles Beauquier et Montaut, députés; Henri Marion, professeur à la Sorbonne, Weiss, professeur à la Faculté de Droit, Charles Richet, professeur à la Faculté de Médecine, Eug. Manuel, inspecteur général de l'Université, etc., etc.

D'une circulaire adressée ces jours derniers par le bureau de la *Société française pour l'arbitrage entre Nations* à certaines personnes qualifiées pour la recevoir, circulaire qu'avaient motivée les conflits de l'Arménie, du Venezuela et du Transvaal et que motiverait bien plus aujourd'hui celui de l'Égypte, nous croyons devoir extraire ce qui suit :

« Il fut un temps où l'on traitait de chimériques rêveurs ceux qui avaient la prétention de substituer la justice internationale à la violence internationale. Mais les idées ont marché, et plus vite peut-être que nous eussions osé l'espérer. Aujourd'hui, non seulement on ne nous raille plus; mais encore on fait appel à nous; on comprend enfin que les relations entre les peuples se doivent traiter par les mêmes principes d'équité que les relations entre les individus, et que le vrai patriotisme est d'éviter à sa patrie, sans sacrifier la dignité et l'honneur, les maux sans fin de la guerre. »

À côté de la *Société française pour l'arbitrage entre Nations*, il faut signaler en France d'autres sociétés du même ordre et concourant au même but : L'*Association de la Paix par le Droit* (ancienne association des *Jeunes Amis de la Paix* de Nîmes), laquelle possède un organe important : *La Paix par le Droit*; la *Ligue du Bien Public* de M. E. Potonié-Pierre, qui publie avec succès périodiquement ses *Petits plaidoyers contre la guerre*, et dont la femme, Madame Eugénie Potonié-Pierre, représente en France l'*Union internationale des femmes pour la Paix*; la *Société de Paix* du familistère de Guise que dirigent avec une grande compétence MM. Bernardot et Sarrazin; le *Groupe des Amis de la Paix* du Puy-de-Dôme, qui est l'œuvre très méritoire d'un conducteur des ponts et chaussées de Clermont-Ferrand, M. Pardoux; la *Société de Paix* d'Abbeville et du Ponthieu, dirigée par M. Jules Tripiet, et celle de Felletin (Creuse), dirigée par M. l'abbé Pichot. D'autres Sociétés pacifiques françaises, que nous oublions, seraient encore à signaler. Toutes sont représentées dans les congrès de paix en proportion de leur importance.

Mais ces créations spéciales, destinées à propager l'application de l'arbitrage international, ne déterminent pas à elles seules le mouvement pacifique dans notre pays, et bien des œuvres qu'on pourrait supposer n'avoir nul

rapport avec la question de la paix s'en mêlent à l'occasion. C'est ce qui s'est produit, l'autre jour, à la *Ligue des contribuables*, où M. Gaston Morin s'est évertué très utilement à démontrer que le maintien de la paix dans le monde intéresse au plus haut degré les contribuables.

Vers le même point, on voit converger la *Société d'études internationales*, fondée récemment par M. Emile Lombard, professeur au Lycée Michelet, et son journal, *l'Etranger*, ainsi que la Revue en trois langues, *Cosmopolis*, que vient de lancer l'éditeur Armand Colin. Nous n'en finirions pas si nous entreprenions de noter tous les articles publiés dans divers journaux français depuis quelque temps par ces auxiliaires si précieux, quoique non enrégimentés sous un drapeau pacifique, et qu'on pourrait nommer des tiraillards de la paix. Il y a eu de ces articles signés Séverine, Jean Aicard, Louis de Gramont, Georges Montorgueil, etc., etc. Parmi les ouvrages récemment publiés en vue de substituer dans les rapports humains la justice à la force, il convient de citer : *La Guerre*, par le savant docteur Charles Letourneau ; *L'Alsace-Lorraine*, réponse au pamphlet allemand de M. Franz Wirth, par Gaston Moch ; *Le Congrès des Religions à Chicago*, par M. Bonet-Maury, professeur à la Faculté de théologie protestante de Paris, bel ouvrage fort bien analysé en une petite brochure par M. Frédéric Passy, et qui témoigne de la préoccupation très vive qu'ont eue les organisateurs de ce congrès des Religions d'assurer la paix universelle. Citons encore une remarquable étude de M. Emile Arnaud sur *Les Traités d'arbitrage permanent entre peuples* ; *La Guerre et la frontière du Rhin*, par le mystérieux et noble écrivain Jean-Heinrich ; *La Question d'Alsace-Lorraine* par J. Novicow, où l'auteur soutient la bonne doctrine que les alsaciens-lorrains doivent être laissés absolument maîtres de leurs destinées.

Les diverses Sociétés de la Paix françaises ont pris part à l'Exposition récente de Bordeaux, dans la section des sciences sociales, sous forme de tableaux, de graphiques, de brochures, de publications périodiques.

Il faut toucher un mot d'une conférence internationale de publicistes fédéralistes tenue à Paris le 3 novembre 1895, sous la présidence du docteur Letourneau et sur l'initiative de M. Magalhães Lima, directeur du *Seculo* de Lisbonne, le principal promoteur de la *Fédération Ibérique* à laquelle il a consacré un livre, l'auteur d'un ouvrage plus récent, très répandu en Portugal : *O Livre Da Paz* (Le Livre de la Paix), où il a condensé des renseignements précieux sur le mouvement pacifique contemporain. Dans cette conférence internationale, le docteur Letourneau, M. P. Argyriadès et celui-là même dont on lit ces lignes ont pris la parole afin de montrer dans l'application logique et générale du principe fédératif le plus sûr moyen de pacification qu'il y ait en ce monde.

Un congrès féministe international, dont Mme Potonié-Pierre est l'organisatrice et qui se tient à Paris, au moment même où paraît ce troisième numéro de la *Coopération des Idées*, met à son ordre du jour, pour la séance du 11 avril, la question de la paix dans toute son extension. On sent là l'influence de l'*Union internationale des femmes pour la Paix*, fondée récemment par les soins combinés de Miss Ellen Robinson et de Mme Potonié-Pierre.

Voilà, sauf quelques oublis, où en est le mouvement pacifique en France.

III

Voyons maintenant, d'un coup d'œil rapide, où il en est à l'étranger.

En Allemagne, on compte aujourd'hui au moins vingt-six groupes de la paix dont le plus florissant de tous est le groupe de Hambourg-Altona, qui se compose de six cents membres. Mais nous ne pouvons malheureusement constater, de la part de ces groupes, et moins encore de la part des conseils gouvernementaux de l'Allemagne, nul désir de préparer une solution humanitaire au grand différend qui, perpétuant une hostilité latente entre français et allemands, tient par là même toute l'Europe en armes.

Et ce ne serait pas la célébration du 25^e anniversaire de la signature du traité de Francfort, que ces groupes, si l'on en croit *l'Indépendance belge*, se proposent de commémorer le 10 mai, qui plus que la célébration de leurs victoires éclaircirait l'horizon. Ce serait le dernier des jubilé rouges : voilà tout. Cependant, d'un article paru dans le *Matin* du 11 novembre dernier et qui rapportait une interview de l'illustre professeur Virchow sur la question du désarmement et de la Confédération des Etats européens, il est permis d'inférer que certains esprits supérieurs chez nos voisins cherchent les moyens de sortir de l'impasse où la conquête de l'Alsace-Lorraine a engagé la civilisation. Cependant encore, ces jours derniers, dans une conférence qu'il donnait, en présence du grand-duc de Bade, à Karlsruhe, M. Hamburger réclamait la substitution du règne de la justice à celui de la force.

Au demeurant, il n'y a guère que les socialistes qui aient en Allemagne le vrai sentiment de la justice internationale. Aussi les voit-on saisir toutes les occasions qui s'offrent à eux de protester contre l'annexion violente de l'Alsace-Lorraine.

En Angleterre, l'*International arbitration and peace Association*, par son président M. Hodgson-Pratt ou par son vice-président, M. Moschelès, est toujours sur le qui-vive, toujours en vigie, notamment dans son journal *Concord*. Elle ne cesse d'invoquer le droit à la paix pour les peuples et de souhaiter que les gouvernements renoncent à une rivalité sournoise et tortueuse pour pratiquer une entente franche et cordiale. Et d'abord elle a toujours invoqué comme une nécessité l'évacuation de l'Egypte par les troupes britanniques, évacuation que le gouvernement tory, dont la fourberie a été démasquée en termes si vifs par M. Labouchère, a juré de rendre impossible. De son côté la *Peace society*, n'épargne ni son argent ni ses peines pour modifier en Europe la passion atavique du carnage, et son secrétaire général, si actif et si persévérant, M. Evans Darby, vient de parcourir une partie du continent afin d'obtenir, s'il est possible, des ministres des cultes, l'adoption, comme en Angleterre, d'un dimanche de la paix par mois, c'est-à-dire d'un dimanche où l'on prêcherait, dans les églises des diverses communions, le droit des peuples à la paix et l'obligation pour les gouvernements d'abandonner les pratiques belliqueuses.

En Autriche-Hongrie, Mme de Suttner dirige toujours le mouvement pacifique qui y gagne d'année en année plus de terrain.

En Italie, on doit déplorer la mort de M. Bonghi, président de la Société de la Paix de Rome, lequel avait mis son esprit supérieur au service de l'arbitrage international et particulièrement de la réconciliation de la France et de l'Italie; mais son œuvre semble continuée par Menotti Garibaldi. D'ailleurs, d'autres grands champions de la paix sont encore bien vivants et bien agissants dans la péninsule, et il n'a certes pas dépendu d'eux que le désastre d'Adoua fût épargné à leur malheureuse patrie. C'est d'abord, à Milan, notre cher et vieil ami Moneta qui, dans son journal *El Secolo*, dans son almanach : *Giù le armi!* et au sein de la Société de la Paix : *Unione lombarda* qu'il préside, déploie une vaillance et une activité n'ayant d'égal que son grand talent de publiciste; à Pérouse, c'est l'avocat Léopold Tiberi; à Palerme, M. d'Aguzzo qui publie le journal : *La Libertà e la Pace*, où M. Antonin-Pierre se fait l'historien du mouvement pacifique depuis ses origines; à Turin, le colonel Majocchi et les *Pionniers de la Paix* qui ont pris, comme propagande, le moyen assez original d'excursions pédestres ou vélocipédiques à travers l'Europe par de jeunes membres de leur Société; c'est à Venise enfin, le marquis Pandolfi, député au Parlement italien, l'un des piliers de la conférence interparlementaire.

En Russie, d'où part la voix retentissante de Jacques Novicow, l'éminent sociologue, et la voix plus retentissante encore du comte Tolstoï, une Société de la Paix semblable à celles du reste de l'Europe va être fondée, si elle ne l'est déjà, par le comte Dolgoroukoff. Deux journaux importants : la *Rousskaïa*

Misle et la *Westnik Europi* ont publié deux articles du comte Kamarowsky sur la solution pacifique de la question d'Alsace-Lorraine. D'autres manifestations de la presse russe en faveur de la paix seraient encore à citer, mais nous devons nous borner.

En Danemark, M. Frédéric Bajer, président du Bureau international de Berne et l'un des membres les plus actifs de l'Union interparlementaire, est plus que jamais dévoué, avec ses fidèles amis, à la propagande non seulement intérieure, mais extérieure de l'arbitrage international.

En Norvège, le Parlement va jusqu'à subventionner le Bureau interparlementaire de la Paix, ou du moins jusqu'à subvenir aux frais de déplacement de ses membres se rendant à la conférence interparlementaire.

Moins active, la propagande est encore notable en Suède.

En Hollande, où s'est tenue, comme on sait, la conférence interparlementaire de 1894, deux Sociétés de paix, dont l'une, datant de 1884 et intitulée *Pax Humanitate*, siègent à Amsterdam et une troisième, composée d'étudiants, à Groningue.

En Belgique, la *Section belge de la Fédération internationale de l'arbitrage et de la Paix*, fondée, si nous ne nous trompons, par Auguste Couvreur en 1889, et dirigée aujourd'hui par M. Henri Lafontaine, sénateur du royaume, fait une propagande très active. La Belgique possède d'ailleurs, dans son journal le plus connu : *l'Indépendance belge*, l'organe principal de la pacification européenne, depuis qu'il est dirigé par un syndicat formé de MM. Gaston Moch, Charles Richet et Emile Arnaud, tous les trois fervents apôtres de la paix.

La Suisse est toujours le pays où siègent les deux Bureaux interparlementaire et international, dont l'action bienfaisante est appelée plus que tout le reste à rénover le monde européen. Le premier de ces Bureaux est dirigé par le docteur Gobat, membre du Conseil national helvétique, et le second par M. Elie Ducommun, secrétaire général de la Compagnie des chemins de fer du Simplon. Celui-là publie une excellente revue mensuelle intitulée précisément la *Conférence interparlementaire* et celui-ci, une *Correspondance* bi-mensuelle, non moins précieuse pour tous les amis de la paix. M. Elie Ducommun est l'auteur d'une étude très remarquable parue récemment sous ce titre : *Le Programme pratique des amis de la Paix*. Bien avant l'instauration de ces Bureaux à Berne, dès 1867, étaient fondées à Genève la *Ligue internationale de la Paix et de la Liberté* et sa publication mensuelle : *Les Etats-Unis d'Europe*, ligue et publication longtemps dirigées par Charles Lemonnier et qui le sont aujourd'hui par M. Emile Arnaud. C'est le Bureau international de la Paix qui, à l'instigation de M. Moschelès, a ouvert, auprès de toutes les Sociétés de la Paix, sur l'utilité de l'arbitrage international, une consultation donnée à jour fixe, le samedi 22 février dernier, consultation qui n'avait d'autre but que de provoquer un ébranlement de l'opinion publique en faveur d'un ordre de choses nouveau dans notre vieille Europe. Si cet ordre de choses n'est pas à maturité il prend couleur, pourrait-on dire.

Hélas! il y aura encore des massacres, comment en douter? avec cet attisement des haines internationales auquel assistent, presque impuissants et tout à fait désolés, les hommes épris de concorde; oui, il y aura encore des massacres avant que ces faux, ces cruels, ces détestables lauriers qu'on cueille dans les guerres soient coupés, une fois pour toutes, ou plutôt arrachés à jamais.

Et la lutte durera plus ou moins longtemps encore, sur le même terrain, entre des lauriers qui déjà se flétrissent et des oliviers qui poussent à peine, mais, comme l'a prédit le grand poète Sully-Prudhomme, dans son beau livre, la *Justice*, le temps viendra certainement où :

Fumés par le sang des victimes,
Les oliviers triompheront.

Edmond THIAUDIÈRE.

Pénalité et Criminalité

(Suite)

Les circonstances extérieures peuvent transformer la criminalité, affirme M. Garofalo, mais elles ne peuvent ni la détruire, ni la créer. Voici le fait qu'il cite à l'appui : « En Prusse, en 1862, le prix de plusieurs denrées alimentaires étant très élevé, les délits contre la propriété donnèrent une proportion de 44, 38, et ceux contre les personnes de 15, 8; quand leur prix tomba les premiers descendirent à 41, et les autres montèrent à 18. » (*La Criminologie*, p. 187). L'induction que M. Garofalo en tire est erronée. Elle est en contradiction formelle avec la constatation qu'il fait, dans ce même livre, avec la plupart des criminologistes d'ailleurs, de la différence qui existe entre le voleur et l'assassin. Si, malgré la diversité bien tranchée de leurs types, ces deux catégories de malfaiteurs pouvaient intervertir leurs actions, M^{rs}. Hoelder et Topinard auraient raison : il ne pourrait y avoir d'anthropologie criminelle. De plus, si le voleur peut franchir, poussé par un concours de circonstances fortuites la barrière qui le sépare de l'assassin, *a fortiori*, l'honnête homme peut également franchir celle qui le sépare du voleur. On arrive ainsi à des conclusions tout à fait opposées à celles de l'éminent criminologiste italien. La loi de Quételet que nous avons déjà citée, loi qu'on ne peut plus nier aujourd'hui après le diagramme saisissant que M. Hector Denis a tracé et qui montre la courbe du crime parallèle à celle du blé, cette loi, disons-nous, embarrassait M. Garofalo. Il a essayé de l'adapter à son système. La tentative s'est tournée contre lui.

L'influence du milieu familial sur la criminalité va nous fournir d'autres preuves. D'après M. le Dr Socquet, le nombre des accusés de meurtres serait *proportionnellement*, toutes choses égales, le double chez les célibataires et les veufs que chez les mariés. Pour les assassinats la proportion serait (1876-1880) :

	Célibataires	12.	—	Mariés	7.	—	Veufs	10.
Pour les infanticides :	d°	16.	—	d°	3.	—	d°	6.
Pour les avortements :	d°	12.	—	d°	8.	—	d°	11.

Sur 513 condamnés aux travaux forcés que contenait au 31 décembre 1887 le dépôt de Saint-Martin-de-Ré, il y avait 375 célibataires ou veufs dont 9 avec enfants, et 138 mariés dont 91 avec enfants.

Sur 10054 détenus dans les maisons centrales au 31 décembre 1891, il y avait 6535 célibataires ou veufs sans enfant et 431 avec enfants; 571 mariés sans enfant et 2517 avec enfants. En général, sur 1000 célibataires on trouve 59 inculpés, sur 1000 époux 20, sur 1000 veufs 27. Même proportion chez les femmes : célibataires 10 inculpées, épouses 3, 5, veuves 5. De plus, chez les mariés et les veufs, il existe une tendance caractéristique aux viols, attentats à la pudeur et outrages aux mœurs. Il y a donc là, non seulement modification dans la forme de la criminalité, ainsi que l'admet M. Garofalo, mais encore dans le fond, bien qu'il le nie.

Si la misère n'était pas la grande génitrice des attentats contre la propriété, comment expliquer que les voleurs se recrutent surtout parmi les plus pauvres? Un fils de ministre dipsomane — il y en a — devrait avoir autant de tendances à défoncer les coffres forts qu'un fils de chiffonnier ivrogne. Pourquoi n'en est-il pas ainsi? Les bourgeois commettent des faux, font banque-roule, etc., répond M. Garofalo. Oui, mais ils n'en arrivent à cette extrémité que lorsqu'ils sont acculés par la nécessité. Tant que les affaires sont fruc-tueuses, que la fortune leur sourit, ils sont en règle avec le Code, sinon avec

la morale. Tandis que les krachs, les crises industrielles, phénomènes économiques, multiplient les infractions. En vérité, on voit mal, quoi qu'en disent certains criminologistes, un millionnaire faisant banqueroute en pleine prospérité, comme ça, par amour de l'art, ou encore pour nous prouver que, à part l'excès de liberté et la rareté des exécutions capitales, tout est pour le mieux.

Dans un article paru le 1^{er} juillet 1894 dans « Deutsche Worte », M. Teifen publie ces chiffres concluants. En Autriche, parmi les condamnés pour toutes sortes de crimes, il y avait en

	1885	1886	1887	1888	1889
Pauvres	88,8 0/0	89,3 0/0	89,8 0/0	90,2 0/0	90,5 0/0
Petites fortunes	10,9	10,1	9,8	9,3	9,1
Situation aisée	0,3	0,6	0,4	0,5	0,4

En se bornant à la statistique des vols, les pauvres comptent pour 95 0/0.

En France, sur 10⁵⁴ individus détenus dans les maisons centrales au 31 décembre 1891, il y avait (1) :

	Nombre.	Pour cent.
Professions agricoles, journaliers	4912	48,85
Industries du bâtiment	1617	16,09
Ouvriers de fabriques, ateliers	898	8,93
Employés de banque, commerce	543	5,40
Professions nomades	392	3,89
Sans profession	360	3,59
Professions alimentaires	343	3,41
Commerçants, fabricants	327	3,25
Professions libérales	293	2,92
Militaires, marins	225	2,23
Vagabonds, mendiants	82	0,82
Propriétaires, rentiers	62	0,62

Nous en avons assez dit, croyons-nous, pour les esprits non prévenus. L'action criminogène du milieu, et particulièrement du milieu social, est indéniable. D'ailleurs, l'opinion contraire est inadmissible puisqu'il n'y aurait pas de délit s'il n'y avait pas de société. Et puis, ne sait-on pas que la morphologie criminelle varie avec la morphologie sociale ?

Il nous reste à examiner la valeur du facteur anthropologique. « La descendance, a écrit Burdach, (*La Physiologie comme science expérimentale*), exerce sur notre caractère physique et spirituel plus d'influence que toutes les actions extérieures matérielles et physiques. »

C'est ce qu'il nous faut démontrer.

IV

L'homme naît avec toute une série de prédispositions psychiques, physiques et pathologiques (2) qu'il conservera pendant toute son existence et qu'il

(1) Nous avons pris la statistique des maisons centrales parce que là ne sont détenus que les véritables délinquants. Tandis que les maisons d'arrêt recèlent des malheureux qui n'ont commis que la faute d'être pauvres. On comprend facilement que, pour cette catégorie, la proportion doit être plus forte. Telle, elle est, à peu près, de 90 0/0 pour les pauvres, de 7 0/0 pour les petites fortunes et de 3 0/0 pour les situations aisées.

(2) « Pour Spinoza, le caractère est un théorème dont le milieu extérieur fait sortir les conséquences avec une nécessité mathématique. Schopenhauer, lui aussi, admet un « caractère intelligible » qu'aucune leçon de la morale ou de l'expérience ne peut modifier (a). Taine attribue à nos facultés maîtresses une action aussi inéluctable que les conséquences logiques d'une définition. Selon M. Ribot aussi, tout vrai caractère étant donné, les Vincent de Paul comme les Bonaparte ne font que développer dans la vie l'espace de prédestination physiologique apportée en naissant : « Les caractères vrais ne changent pas » (A. Fouillée. — *Les caractères et l'intelligence*. « Revue des Deux-Mondes » du 15 février 1894).

(a) Ce qui, on en conviendra, infirme que l'homme est responsable de son caractère. C'est pourtant ce que prétendait Schopenhauer. Il est évident que l'homme sain, ayant une volonté énergique peut, en combinant ses impressions et ses aperceptions, perfectionner son caractère. Mais il n'en est pas de même des criminels. Ce sont des impulsifs. Leur système nerveux est trop délabré, trop faible pour réagir.

transmettra, modifiées il est vrai, à ses descendants, comme elles lui furent transmises par ses ascendants immédiats ou médiats (atavisme). Les existences antérieures expliquent le moral, disent les Hindous, et les existences postérieures la sanction.

« Si l'on admet cette propriété qu'ont les substances organiques de transmettre d'une manière lente, mais continue leur état moléculaire aux substances avec lesquelles elles sont en contact, il est évident que toutes les parties qui naîtront directement ou indirectement, à l'aide ou aux dépens des premières cellules dérivant du vitellus, seront modifiées en bien ou en mal, selon l'état que celui-ci offrira lui-même. » Qu'on adopte cette explication de Ch. Robin ou bien celle plus récente de Weismann (*Essais sur l'hérédité*): « L'œuf fécondé divise son plasma germinatif en deux lots égaux. L'un de ces lots que l'on pourrait appeler le plasma *histogène*, possédant les cellules résultant de la segmentation, guide leurs différenciations et forme en somme l'organisme. L'autre lot est mis en réserve dans les cellules sexuelles et conservé ainsi jusqu'au moment où il entrera en jeu pour la formation d'un nouvel individu. » (1) (Vialleton. — *Archives d'anthropologie criminelle*, 1893, p. 654); que l'on considère l'hérédité, avec Hippocrate, Haller, Darwin, Nægeli, Weismann, comme une transmission de substance ou, avec His, Pflüger, Hœckel, comme une transmission de force ou de mouvement; qu'on soit pour la préformation, l'épigenèse (Wolf, Blumenbach, von Baer), la pangenèse (2) ou la périgenèse de la plastidule (3), il n'importe. L'état actuel de la science ne nous permet point de nous prononcer sur ces hypothèses plus ou moins ingénieuses. Ce qu'il convient surtout de constater, c'est que « l'homme qui a reçu en héritage la manière de penser et de sentir de ses pères, est poussé à vouloir comme eux et par conséquent aussi à agir comme eux. » (Th. Ribot. — *L'hérédité psychologique*).

Les circonstances extérieures, les fonctions modifient les organes, mais ne les créent ni ne les détruisent. Comme l'a dit M. Brouardel, la danse développe les mollets, mais faut-il encore qu'ils existent préalablement. « Les innombrables variétés qui existent dans les aptitudes humaines sont étroitement liées aux variétés de conformation, et ces variétés entrent pour une part considérable dans le déterminisme des actes. » (Manouvrier. — *Les aptitudes et les actes*). L'enfant, ressemblant généralement à ses géniteurs, doit nécessairement agir et penser comme eux ou d'après eux. Le caractère est donc, suivant l'expression de Sergi, une stratification, bien que parfois les nombreuses couches psycho-physiologiques qui se sont superposées pour former notre caractère arrivent, en se pénétrant, à produire une combinaison, c'est-à-dire une originalité.

(A suivre.)

G. DEHERME.

(1) Roth et Spencer ont déjà soulevé de nombreuses objections contre cette théorie.

(2) « D'après l'hypothèse de la pangenèse, chaque unité ou cellule du corps émet des gemules ou atomes non développés, qui se transmettent aux descendants des deux sexes, et se multiplient en se divisant. Il se peut que ces atomes ne se développent pas pendant les premières années de la vie ou pendant plusieurs générations successives; leur transformation en unités ou cellules semblables à celles dont elles dérivent dépend de leur affinité et de leur union avec d'autres unités ou cellules, préalablement développées dans l'ordre normal de la croissance. » (Ch. Darwin. — *La descendance de l'homme*, p. 250). La pangenèse a été battue en brèche par les expériences de Galton (*Natural Inheritance*).

(3) Pour Hœckel, l'hérédité serait due au mouvement de la plastidule se transmettant d'une génération à l'autre au moyen de la mémoire inconsciente. « Le mouvement moléculaire de la plastidule, en se transmettant par la multiplication des plastides d'une manière héréditaire, devient un mouvement ondulatoire ramifié, et comme, chez les divers descendants, les ramifications de ce mouvement tombent sous l'influence de différentes conditions d'existences, il en résulte le développement des nouvelles formes par suite de l'accommodation. »

LES LIVRES QUI FONT PENSER

Organisme et Société, par René WORMS

(GIARD et BRIÈRE, éditeurs, 16, rue Soufflot.)

M. René Worms s'est proposé de démontrer que « les organismes individuels forment par leur réunion en société, un nouvel être plus complexe, mais analogue à eux; être qui vit par eux, mais qui vit cependant pour soi-même, et qui réagit sur eux autant qu'ils agissent sur lui, tout comme eux-mêmes vivent par leurs cellules, mais pourtant ont leur vie totale distincte de la vie cellulaire, supérieure à celle-ci, et la dominant bien que sortant d'elle. »

Comme on le voit, l'idée n'est pas neuve. Mais, dans ce livre, elle a été poussée jusqu'en ses dernières conséquences. Nous n'examinerons pas si cette analogie est exacte ou non. Car si la société n'est pas identiquement un organisme, si elle est autre, et l'auteur le reconnaît lorsqu'il nous dit : « Il y a au moins autant de distance entre organismes et sociétés qu'entre végétaux et animaux », la sociologie doit être absolument indépendante de la biologie. A. Comte lui-même, qui, le premier, signala cette similitude, n'admettait point cette confusion. Ce qui est vrai en biologie peut très bien ne l'être pas en sociologie. *Et vice versa*. Ce concept d'organisme ne peut donc qu'être préjudiciable à la science sociale. N'a-t-il pas conduit des esprits aussi perspicaces que Spencer et Schaeffle à faire entrer dans le « corps social », pour en établir la continuité, condition de tout organisme : les animaux, les végétaux, les minéraux, tous les êtres et toutes les choses utilisés par l'homme? M. Worms relève très justement cette erreur. En tout cas, il ne peut servir de rien puisqu'on peut l'employer à justifier les théories les plus opposées : Huxley pour l'Etat contre l'individu; Spencer pour l'individu contre l'Etat; et M. Worms pour une conciliation de l'individu et de l'Etat.

L'auteur, en épuisant ce sujet, nous a montré le danger. Nous croyons qu'en sociologie ce livre va susciter une saine réaction contre cette manière de voir qui conduit à délaisser l'étude des phénomènes pour celle de vagues apparences. M. Worms n'a-t-il pas été jusqu'à tenter la description de la forme extérieure de la société?

Pour nous, le terme organisme appliqué à la société ne peut être employé que comme procédé logique. En ce sens, la société est conçue comme un produit naturel de l'évolution; elle est soumise à des lois naturelles; elle naît et meurt suivant des conditions générales; elle a des organes et des fonctions. Mais cet organisme, si l'on veut lui donner ce nom, n'est pas un organisme animal. Il ne peut lui être comparé que momentanément, sans que, de cette comparaison, on puisse émettre des données. Et ce qu'on ne doit jamais oublier, ce qui doit, à nos yeux, dominer le concept d'organisme, c'est que la société est surtout une abstraction d'abstractions. L'objet de la sociologie ne doit pas être l'étude vaine de la société en elle-même, mais des individus groupés socialement, des combinaisons résultant de ces groupements et des modifications que l'évolution leur fait subir. Le champ est vaste.

Il y a dans *Organisme et Société* quelques pages remarquables consacrées à la conscience sociale. Elles nous font regretter que l'auteur n'ait pas cru devoir donner plus de développement à sa pensée. La conscience sociale est peut-être l'étude la plus importante, la plus fructueuse que doit se proposer la sociologie. C'est là qu'il faut chercher le plus grand facteur évolutif. Malheureusement l'auteur nous paraît trop imbu de ce que nos joyeux marxistes appellent la « conception matérialiste de l'histoire ». La conscience sociale ne

peut que s'accroître. M. Durkheim se trompe en professant l'opinion contraire. La peine, nous dit-il, s'adoucit. Cela est vrai. Mais la peine n'est pas un acte de conscience : elle n'est qu'un réflexe. Son exemple prouve donc exactement le contraire de ce qu'il nous voulait prouver. La psychologie collective, telle que l'ont conçue MM. Sighele et Le Bon, telle que nous tentons, dans notre petite revue, d'en faire des applications, ne doit donc pas être négligée. L'âme sociale ! Mais c'est là qu'est le nœud du formidable problème que nous voulons résoudre !

Nous signalerons aussi, dans *Organisme et Société*, une forte étude sur l'origine, le développement et la classification des sociétés. Quant aux remèdes indiqués par l'aimable secrétaire de l'Institut de Sociologie, ils nous paraissent plutôt faibles. On sent trop le désir de concilier toutes les opinions, même celles qui sont le plus inconciliables. De là un manque d'audace qui nuit beaucoup à la netteté des conclusions.

Somme toute, l'œuvre de M. Worms est de haute valeur. Elle abonde en aperçus ingénieux, profonds parfois, et dénote chez celui qui l'a écrite de vastes connaissances et une large intelligence.

De l'Or, de la Boue, du Sang, par Edouard DRUMONT

(E. FLAMMARION, éditeur, 26, rue Racine.)

On connaît les opinions très tranchées de M. Drumont. Dans son dernier livre, il les expose encore avec la même virulence. Toutes les croyances sont respectables. Nous ne chicanerons donc pas M. Drumont sur son catholicisme moyenâgeux. Nous ne voulons retenir, de son ouvrage, que ses belles protestations contre les bâillonners de la pensée. Son livre parle de justice et de liberté, — c'est un livre à lire.

Dégénérescence de l'espèce humaine, par Paul ROBIN. (STOCK, éd., 8, Galerie du Théâtre Français). — A ceux qui se plaignent de la dépopulation, l'auteur répond : « Il vaut mieux pour une famille ou une nation créer une meilleure vie pour un seul enfant que de fournir le strict et misérable nécessaire à deux. » M. Robin voit dans la surpopulation une cause de dégénérescence. Le remède ? Il croit le trouver dans des unions plus éclairées. Mais il attend trop de la femme, à notre sens. Et puis, les causes de dégénérescence étant multiples, multiples doivent être les remèdes.

États d'âme, par Jacques SAUTAREL. — Petite brochure un peu confuse. Mélange de métaphysique nébuleuse, de littérature déclamatoire et d'aspirations généreuses, mais imprécises.

G. DEHERME.

QUEL SERA L'IDÉAL DE DEMAIN ?

Nous n'avons pas encore envoyé par lettres personnelles notre petit questionnaire. Néanmoins quelques réponses nous sont déjà parvenues. De tout cœur, nous remercions nos aimables correspondants. Nous commencerons la publication de ces réponses dans notre prochain numéro.

Nous réitérons notre prière à tous nos lecteurs. Nous n'enverrons nos lettres, par nécessaire mesure d'économie, qu'au dernier moment.

Ils comprendront que notre enquête sera d'autant plus significative que nombreuses et diverses seront les opinions recueillies.

QUEL SERA L'IDÉAL DE DEMAIN ?

Sous ce titre, nous avons l'intention de recueillir et de publier toutes les opinions qu'on voudra bien nous faire connaître sur la forme, la force et les conséquences de l'idée directrice, en voie d'élaboration, appelée à remplacer l'idéal religieux à son déclin.

Avec la Religion finissante, se tarit une source merveilleuse de poésie, de consolation et d'espérance. On ne croit plus à ce qui fut; on ne croit pas encore à ce qui sera. Triste période de transition qui eut toujours pour corollaire une effrénée corruption, un putride jaillissement de lie et d'écume !...

Les hommes d'élite, qu'ils soient de la plèbe ou du patriciat, interrogent anxieusement l'avenir. Ils voient le mal s'étendre comme une lèpre, et ils en souffrent, parce que le doute les empêche d'agir efficacement pour le bien.

Si la Civilisation ne doit point périr dans la purulence, dans l'alcool, dans la démence et dans le sang, il est évident qu'une idée vigoureuse doit s'imposer, galvanisant les énergies, exaltant les enthousiasmes, et entraînant notre pauvre Humanité vers les Terres promises de liberté et de justice.

Cette idée régénératrice ne naîtra pas brusquement d'un cerveau génial; elle ne surgira pas, indéterminée, des entrailles populaires : nous en possédons actuellement les éléments. Mais ils sont épars, celés. Elle est déjà; mais elle n'est encore qu'un brouillard, une nébuleuse. Et pour qu'elle vive, pour qu'elle soit féconde, il faut que ses atomes soient condensés, intégrés : c'est ainsi que la stérile et chaotique nébuleuse, devient un vivifiant soleil aux triomphants rayons.

En se plaçant en dehors des systèmes, il est donc possible de savoir ce que sera cet idéal.

Malgré le conflit des doctrines, malgré l'àpre concurrence des individualités, nous avons la conviction qu'il y a dans un des recoins de l'intelligence de tous une aspiration commune, parce que juste. Et nous croyons même qu'il est essentiel de préciser cette aspiration universelle parce qu'elle sera l'idéal puissant que nous espérons.

C'est à cette œuvre que nous convions tous les esprits élevés : savants, philosophes, professeurs, littérateurs, journalistes, poètes, artistes, etc.

Refuseront-ils d'y collaborer ?

Il y a là mieux qu'une vulgaire consultation. Et certainement, de cette enquête, le sociologue et le philosophe pourront tirer une conclusion utile.

En conséquence, nous enverrons, par lettre, à toutes les personnes qui reçoivent notre publication, le petit questionnaire suivant :

- 1° *Un idéal nouveau est-il en voie d'élaboration ?*
- 2° *Cet idéal aura-t-il la puissance directrice de l'idéal religieux ?*
- 3° *Quelle sera sa formule ? — Sera-t-elle mystique ou positive ?*
- 4° *Modifiera-t-il l'ordre social ? — Si oui, en quel sens ?*
- 5° *Dans quelle mesure contribueront les hommes d'Etat, les Foules, l'élite intellectuelle et les révolutionnaires à l'éclosion de cette société nouvelle ?*

N-B. — Nous sommes pauvre, très pauvre. Nous serons donc doublement reconnaissant aux personnes qui nous épargneront des frais de timbres — considérables pour nous — en nous faisant parvenir leurs réponses sans autre invitation.

Prière d'adresser les réponses à M. DEHERME, 17, rue PAUL BERT. — PARIS

Nous renouvelons notre appel.

Après de longues hésitations, ne voulant pas que cette publication prit même l'apparence d'un caractère commercial, nous nous sommes décidé à fixer un prix minimum d'abonnement annuel : 3 fr. pour la France et 4 fr. pour l'étranger.

Nos lecteurs comprendront les raisons de cette décision.

Que les personnes qui s'intéressent à nos idées souscrivent et fassent souscrire des abonnements, non seulement elles nous aideront, mais elles nous permettront encore de donner plus d'extension à notre petite revue.

Nous avons reçu quelques promesses d'articles. C'est en manifestant leur sympathie pour l'élite prolétarienne que les penseurs pourront se faire entendre par elle. Il serait temps, ce semble, d'arracher cette clientèle aux politiciens.

A NOS LECTEURS, A NOS AMIS

Le format de la *Coopération des Idées* n'est pas, à notre grand regret, ce qu'il devait être.

Contempteur de tout puffisme, voulant éviter jusqu'au soupçon de spéculation, nous n'avons eu recours qu'à nos seules ressources. Nous n'avons pu faire mieux et plus : c'est en prélevant sur un salaire d'ouvrier, réduit encore par le chômage, que nous avons fait imprimer ces quelques pages.

Nous ne nous découragerons pas. Quel que soit le résultat de cet appel, nous persévérons.

Qu'on sache bien que cette Revue, dont les débuts sont si modestes, n'est pas une publication éphémère. Nous avons des idées à exposer, à défendre, un but à atteindre.

C'est à nos lecteurs, à nos amis de nous aider.

Nous espérons aussi que le concours intellectuel de tous ceux que passionnent les graves problèmes sociaux ne nous fera point défaut.

D'ailleurs, des philosophes, des savants, des littérateurs, des professeurs, des artistes, etc., nous ont prodigué de chauds encouragements. Quelques uns nous ont promis leur collaboration.

Il faut qu'à ces penseurs éminents se joignent toutes les bonnes volontés, toutes les initiatives, toutes les énergies, toutes les intelligences, tous ceux qui aspirent à l'émancipation intellectuelle et morale du peuple.

D'aucuns souriront peut-être, trouvant trop mesquine notre publicité. Ils oublient, ces esprits superficiels, qu'il n'est pas besoin d'une tribune élevée et d'un public nombreux pour faire retentir les paroles de vérité. Jésus parlait à quelques villageois, et sa voix a vibré jusqu'à nos oreilles. Ce n'est pas dans les revues à fort tirage que la jeune génération ira puiser la Formule salvatrice. Et ce n'est pas ceux qui lisent ces recueils qui ont l'enthousiasme fécond des apôtres.

Nous n'insistons pas

Les écrivains qui ont à dire des choses neuves, belles et fortes nous comprendront. Les autres, nous n'en avons cure.

ALIRE



- La Société nouvelle*, 32, rue de l'Industrie. Bruxelles.
Les Archives d'anthropologie criminelle, 78, rue de l'Hôtel-de-Ville. Lyon.
La Revue philosophique, 108, boulevard Saint-Germain.
La Revue internationale de sociologie, 16, rue Soufflot.
La Revue socialiste, 10, rue Chabonais.
Les Temps nouveaux, 140, rue Mouffetard.
La Revue occidentale, 10, rue Monsieur-le-Prince.
La Renaissance, 50, rue Notre-Dame-des-Victoires.
La Revue de métaphysique et de morale, 5, rue de Mézières.
La Revue des revues, 32, rue de Verneuil.
Le Mercure de France, 5, rue de l'Echaudé.
Le Journal des économistes, 14, rue Richelieu.
La Revue blanche, 1, rue Laffitte.
La Philosophie de l'avenir, 108, rue Mouffetard.
La Revue de l'Ecole d'anthropologie, 108, boulevard Saint-Germain.
La Revue de la Réforme judiciaire, 20, rue Soufflot.
Le Bulletin de la Société d'anthropologie, 120, boulevard Saint-Germain.
La Science sociale, 56, rue Jacob.
L'Art et la vie, 5, rue du Pont-de-Lodi.
La Revue scientifique, 19, rue des Saints-Pères.
L'Ermitage, 8, rue Juliette Lamber.
La Revue encyclopédique, 17, rue Montparnasse.
La Plume, 31, rue Bonaparte.
Le Devenir social, 16, rue Soufflot.
Le Monde nouveau, 6, rue du Fg. Poissonnière.
L'Office du travail, 5, rue de Mézières.
Le Rêve et l'Idée, 10, rue des Tennerolles, à Saint-Cloud.
Le Bulletin de l'Union pour l'action morale, 6, impasse Ronsin.

